



# HARAS DU SOLEIL

## **BABY-PONEY (3 à 6 ans) tarifs 2021-2022**

*Les séances durent 45 minutes chacune, soit un cours de 30 minutes à poney et 15 minutes de soins/préparation aux poneys encadré par un moniteur diplômé d'état*



### **Cavaliers de passage**

- **PACK 3/4 HEURE DE PASSAGE** 18 €  
*(NB : tarifs comprenant usage installations sportives pour 11.37€ ht tva à 5.5%, et 5 € ht enseignement tva à 20 %)*
- **PACK CARTE DE 5 x 3/4 HEURE SHET** 82.50 € (soit 16.50 € la séance)  
*(NB : tarifs comprenant usage installations sportives pour 52.13 € ht tva à 5.5%, et 22.92 € ht enseignement tva à 20 %)*



### **Futurs membres**

- **PACK DECOUVERTE 3 séances de ¾ heure** 33 € (soit 11 € la séance)  
*(valable 1 mois sur 3, non renouvelable, déductible du forfait annuel jusqu'au 15/11/2021) -*  
*NB : tarifs comprenant usage installations sportives pour 15.64 € ht tva à 5.5%, 7.81 € ht de familiarisation avec le cheval tva 5.5%, et 6.875 € ht enseignement tva à 20 %)*



### **Inscription à l'année (cavaliers membres)**

<b><u>Devenir Membre – 18 ans</u></b> <i>Droit d'entrée calculé au pro rata de l'année janvier : 55 €, avril : 40 € juillet : 25 € TVA a 20%</i>	<b>Droit d'entrée annuel</b> <i>(la 3<sup>ème</sup> offerte)</i>	80 € par an	
	<b>Licence 2022</b> <i>(obligatoire)</i>	25 € par an	
<b><u>Pack Forfait annuel</u></b> <i>Engagement annuel sur 32 ou 64 séances de septembre à juin, non remboursable mais reportable pour raison médicale avec certificat médical. Règlement du forfait en début d'année sous la forme de 3 chèques de 130 €, encaissable en septembre, janvier et avril</i>	<b>1 séance / semaine</b>	390 € <i>Soit 130 € /trimestre Soit 12.18 € /séance</i>	Nb : ce prix comprend : *usage des installations pour 246.44 € ht par an tva à 5.5% *enseignement 108.33 € ht tva à 20 %
	<b>2 séances/ semaine</b>	585 € <i>Soit 195 € /trimestre Soit 9.14 € /séance</i>	Nb : ce prix comprend : *usage des installations pour 369.66 € ht par an tva à 5.5% *enseignement 162.5 € ht tva à 20 %
<b><u>Forfait trimestriel 1 séance / semaine</u></b> <i>Engagement sur 1 trimestre de septembre à décembre pour 13 séances, janvier à mars pour 9 séances (1 semaine de fermeture fin janvier incluse) ou avril à juin pour 10 séances (pont de l'ascension chômé à partir du mercredi) Règlement en début de trimestre.</i>	<b>1<sup>er</sup> trimestre (13 séances)</b>	187 € <i>Soit 14.4 € la séance</i>	Nb : ce prix comprend : *usage des installations pour : 118.17€ ht par an tva à 5.5% trimestre 1 et 82.14 € ht pour trimestre 2 et 91 ht trimestre 3 *enseignement 51.94 € ht tva à 20 % pour le trimestre 1, 36.11 ht trimestre 2 et 40 ht trimestre 3
	<b>2<sup>eme</sup> trimestre (9 séances)</b>	130 € <i>Soit 14.4 € la séance</i>	
	<b>3<sup>eme</sup> trimestre (10 séances)</b>	144 € <i>Soit 14.4 € la séance</i>	
<b><u>Règlement à la séance</u></b>	<b>1 séance</b>	16 €	Nb : ce prix comprend : *usage des installations pour 10.11€ ht par séance tva à 5.5% *enseignement 4.44 € ht tva à 20 %

## **Reglementation des inscriptions (extrait du reglement intérieur)**

- Le dossier d'inscription doit comprendre : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation, une autorisation parentale pour les mineurs le règlement intérieur signé et le numéro de licence. La licence est obligatoire pour prendre des cours au haras du soleil.
- Le forfait annuel est non remboursable. En cas de problème médical avéré (sur présentation d'un certificat médical), le restant peut être rattrapé sur des activités de vacances ou sur des cours dès que l'enfant est rétabli.
- Les trimestres : Les cours ont lieu 1 fois par semaine, hors vacances scolaires et fermeture d'une semaine fin janvier du lundi 24-01-2022 au dimanche 30-01-2022. Durant le pont de l'ascension (du mercredi 25/05 au dimanche 29/05/2022), les cours n'ont pas lieu.
- Rattrapage de séances : 3 rattrapages maximum dans le trimestre (sauf cas particulier de problèmes médicaux avec certificat). Les rattrapages sont à effectuer dans le même trimestre. Aucun rattrapage ne sera possible pendant les vacances scolaires sauf cas particulier pour le forfait annuel.
- Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due et ne pourra prétendre à un rattrapage sauf sur certificat médical